Deutscher Bundestag

ASSEMBLEE NATIONALE

Ausschuss für die Angelegenheiten
der Europäischen Union
Der Vorsitzende

Commission des affaires européennes

La Présidente

Monsieur Reinhold Lopatka
Président de la sous-commission permanente pour les affaires de l'Union européenne du Conseil national
Monsieur Christian Buchmann
Président de la commission spécialisée

Le 20 juin 2018

Chers Collègues,

Les discussions menées à l'occasion de la dernière réunion de la COSAC attestent de sa valeur en tant que forum d'échange interparlementaire et de dialogue entre les députés des parlements nationaux et avec les membres du Parlement européen.

Le délai imparti pour les demandes de prises de parole des députés a malheureusement été chaque fois trop court. La traduction dans toutes les langues officielles nous permet malgré tout – et cet aspect est déterminant – d'être à l'écoute les uns des autres. Cependant, le temps de parole accordé après les exposés liminaires, nombreux et longs, a été limité à une minute, ce qui a rendu les interventions fragmentaires. Il est difficile dans ces conditions d'exploiter pleinement le potentiel de la COSAC.

Nous souhaiterions dès lors que la durée convenue de chacun des débats soit répartie de telle sorte que les députés demandant la parole aient un temps suffisant à leur disposition. Les introductions peuvent donner des impulsions à la discussion, et devraient donc être brèves. Leur nombre devraient être contenu, de telle sorte que les impulsions données puissent être reprises et discutées dans la suite du débat.

Certains intervenants ont exprimé leur déception devant le fait que M. le Premier ministre Borissov n'était plus présent, après l'introduction, pour répondre aux questions qui lui étaient posées ; cette déception est compréhensible. La notion d'échange implique que les questions soulevées par les parlementaires reçoivent une réponse.

Bundestag allemand - Bâtiment Paul-Löbe - Konrad-Adenauer-Str. 1 - 11011 BERLIN
Assemblée nationale - 33, rue Saint-Dominique 75007 PARIS

Il a été suggéré de mentionner à l'avenir, lors des prises de parole, l'appartenance du député concerné à l'une des familles politiques européennes ou – si cela n'est pas possible – à son groupe parlementaire dans son parlement national : nous saluons le fait que la présidence bulgare ait fait sienne cette proposition, et nous demandons à la troïka de la mettre en œuvre dans les meilleurs délais. L'information ainsi fournie va dans le sens de la transparence et contribue, notamment dans le contexte de la publicité des réunions, à ce que l'on puisse ranger selon leur contenu les prises de parole. Elle pourrait être demandée dans le cadre de l'enregistrement ou de l'inscription d'une intervention orale.

Enfin, nous voudrions saisir la présente occasion pour rappeler qu'il existe un large consensus pour que l'on consacre un temps déterminé de l'ordre du jour à la discussion de sujets de grande actualité. La COSAC pourrait de cette manière mieux réagir aux développements politiques du moment et les intégrer dans ses discussions. Nous suggérons que ce point soit davantage pris en considération dans l'élaboration des prochains ordres du jour.

Concernant les contributions et les conclusions, nous estimons qu'il est très utile qu'un premier projet soit transmis en temps utile aux parlements, de manière à ce qu'il puisse être discuté dans les commissions.

Nous sommes convaincus que ces suggestions pratiques, qui peuvent être mises en œuvre sans adaptations du règlement, permettront de vivifier la structure de nos débats, au bénéfice de tous les participants.

Gunther Krichbaum

Sabine Thillaye